

BILAN DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE RÉALISÉS EN 2011 ET 2012

Élisabeth Bussières
DGPE – MDDELCC

Nathalie Arpin
PEHN – MDDELCC

31 mars 2015



Plan de la présentation

- Objectifs
- Méthodologie
- Constats
- Discussion





Objectifs du bilan



Objectifs du bilan

- Quantifier et qualifier les travaux réalisés au Québec en 2012 et ceux réalisés en Montérégie en 2011.
- Évaluer si les exigences administratives, environnementales et fauniques prescrites dans la Procédure sont intégrées aux méthodes de travail.
- Obtenir un portrait général de la gestion des cours d'eau en milieu agricole au Québec.



Méthodologie



Provenance des données

- Données fournies par les MRC (2012)
 - 281 avis préalables à l'entretien de cours d'eau (APE)
 - 211 avis de fin de travaux (AFT)

- Données fournies par les DR du MDDELCC et MFFP
 - Rapports et grilles d'inspection (52 inspections)
 - 4 avis de non-conformité et 1 lettre de non-respect

- Sondages téléphoniques
 - Sondages réalisés auprès des DRs (analyse et contrôle)





Constats

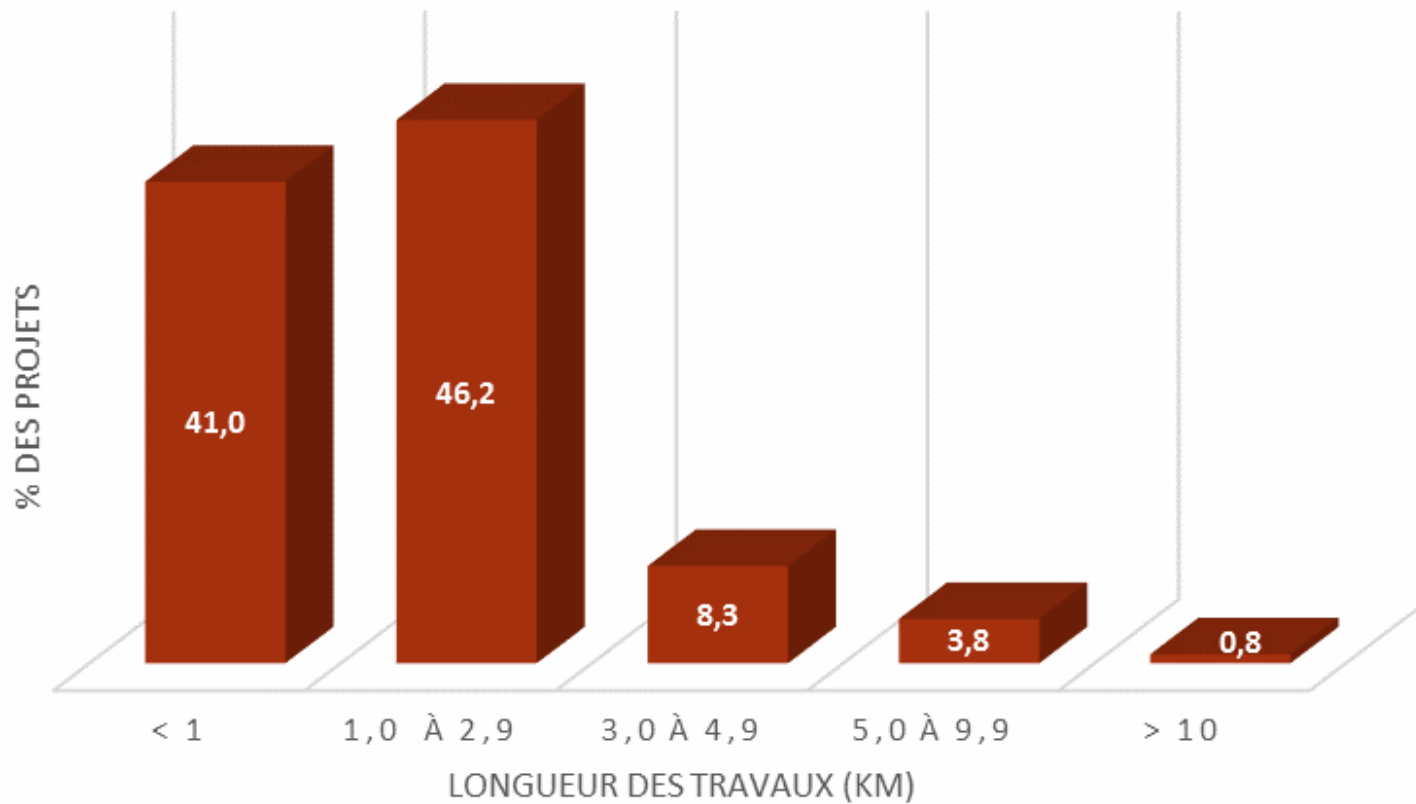
Basés sur les résultats 2012



Des travaux de forte envergure

	Bas-Saint-Laurent	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Chaudière-Appalaches	Lanaudière	Laurentides	Montérégie	Centre-du-Québec	Total provincial
Nombre d'APE reçus	23	3	5	1	40	11	2	131	65	281
Longueur de cours d'eau entretenu (km)										
Total	27,1	1,6	8,8	0,3	44,2	14,2	5,6	265,0	59,7	426,0
% provincial	6,4	0,4	2,1	0,1	10,4	3,3	1,3	62,1	14,0	100,0
Longueurs moyennes (km)										
Minimum	0,1	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	1,8	0,2	0,1	-
Maximum	3,6	0,8	7,0	0,3	6,3	4,1	3,8	12,3	2,7	-
Moyenne	1,2	0,5	1,8	0,3	1,3	1,3	2,8	2,1	1,0	-
Écart-type	0,8	0,3	2,9	0,0	1,2	1,3	1,4	1,9	0,7	-
Nombre de données										
Non disponibles	0	0	0	0	0	0	0	7	3	10
Non complétées	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5

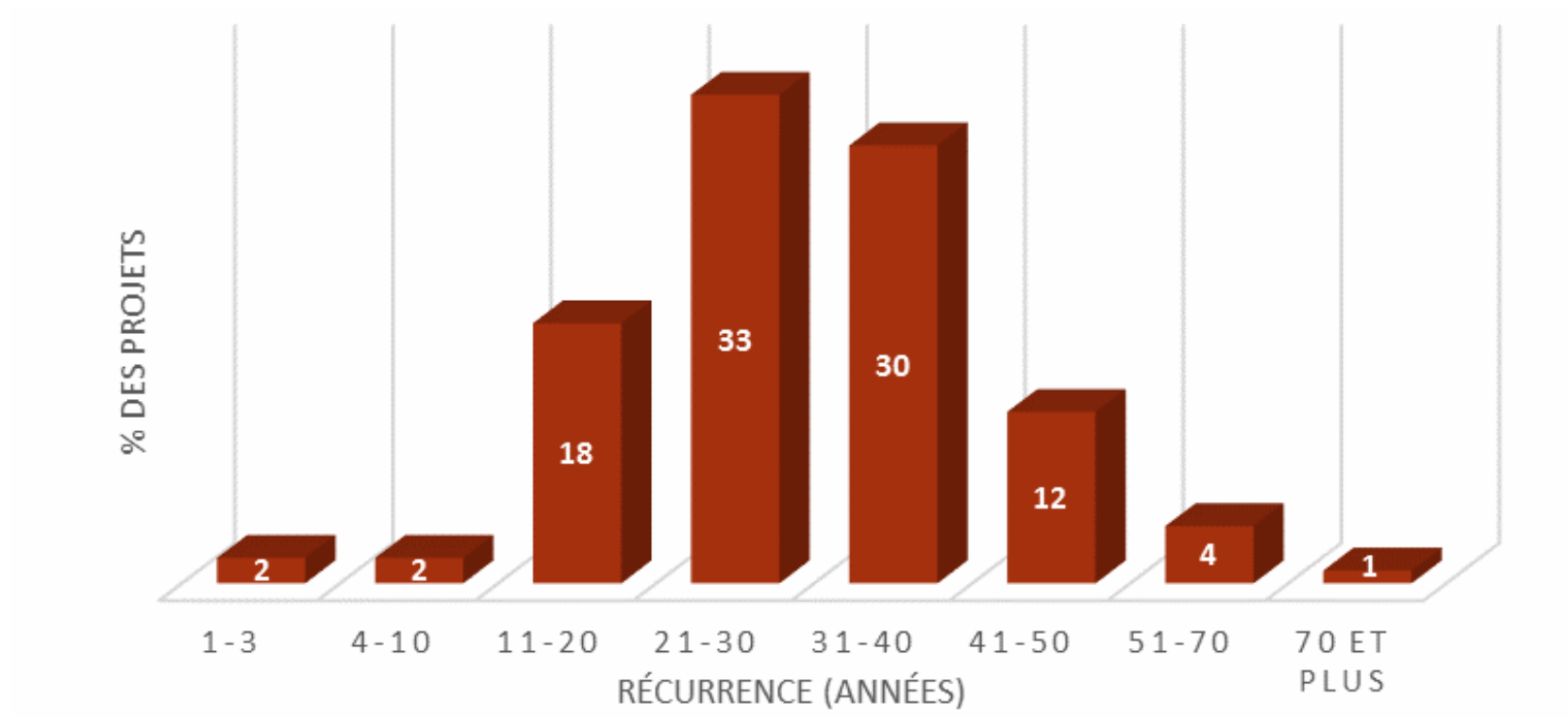
Des travaux de forte envergure



Récurrence des travaux

	Bas-Saint-Laurent	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Chaudière-Appalaches	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Centre-du-Québec	PROVINCIAL
Nombre d'APE reçus	23	3	5	1	40	11	2	131	65	281
Premier entretien depuis aménagement	15	0	0	0	24	0	-	31	22	92
Cours d'eau déjà entretenu	8	3	5	1	6	7	-	81	38	149
Récurrence (ans)										
Minimale	1	29	9	22	2	23	-	6	2	12
Maximale	62	39	30	22	76	52	-	107	50	55
Moyenne	35	35	23	22	41	32	-	27	31	31
Écart-type	14	6	8	0	15	10	-	12	10	9
Nombre de données										
Non disponibles	0	0	0	0	0	0	0	7	3	10
Non complétées	0	0	0	0	10	4	2	12	2	30

Récurrance des travaux



Aspects administratifs et organisationnels

- **Caractère administratif de l'entente**
- **Respect des exigences administratives / procédure**
 - Une bonne proportion des MRC rencontrent les exigences administratives prescrites à la Procédure et montrent une bonne collaboration.
 - Pour environ 13 % des travaux inspectés ont été jugés non conformes aux informations inscrites aux APE reçus.
 - Les informations inscrites dans les APE sont souvent incomplètes ou manquantes.



Respect des exigences environnementales et méthodes de travail

■ Respect des exigences environnementales et fauniques

- Les projets inspectés ont été jugés **non conformes aux exigences environnementales et fauniques dans 10 % des cas.**
- Les principaux éléments de non-conformité mentionnés dans les grilles d'inspection sont:
 - Mauvaise stabilisation des sorties des fossés, des drainages souterrains et des ponceaux;
 - Décrochement de talus sur de fortes proportions des tronçons entretenus;
 - Déblais à l'intérieur du 3 mètres;
 - Absence d'ensemencement des sols mis à nu;
 - Cas de surcreusage observés lors des inspections;
 - Déboisement excessif et non justifié de la bande riveraine.

Bandes riveraines et gestion de la végétation

■ Respect de la bande minimale de végétation de 3 mètres

- Taux de conformité quant au maintien du 3 mètres sans culture est relativement faible.

■ Déboisement lors des travaux d'entretien

- Plusieurs cas de **coupe systématique des végétaux**, incluant les arbres et les arbustes, ont été rapportés (rives et talus).

■ Végétalisation des sols mis à nu

- Des **travaux d'ensemencement réalisés tard dans la saison** ou remis à l'année suivante entraînant un taux de mortalité important ou laissant les sols à nu.



Habitats fauniques

- **Impacts négatifs importants sur l'habitat du poisson :**
 - **Destruction des habitats** sur le site des travaux jusqu'à ce qu'il y ait restauration d'un substrat propre au rétablissement des populations;
 - Remise en suspension d'une quantité importante de **particules fines**;
 - **Homogénéisation** des habitats;
 - **Mortalités** causées directement lors des travaux par la machinerie;
 - Hausse du risque de propagation **d'EEE** par la machinerie.

Constats généraux liés à la gestion des cours d'eau en milieu agricole

- Frein aux initiatives alternatives
 - L'encadrement actuel **n'encourage pas les initiatives à valeur environnementale ajoutée.**
- Difficulté d'évaluer la **pertinence** des travaux et leurs **impacts cumulatifs** ou de justifier leur ampleur et leur récurrence sans **portrait global** du bassin versant.



Constats généraux reliés à la gestion des cours d'eau en milieu agricole (suite)

- Les travaux de curage traditionnel visant exclusivement le drainage rapide des champs **ne répond pas aux principes du développement durable** en termes de:
 - prévention;
 - de préservation de la biodiversité;
 - de respect de la capacité de support et de la pérennité des écosystèmes;

Les travaux de dragage demeurent une activité ayant un impact non négligeable, et ce, quel que soit sa longueur et sa récurrence.



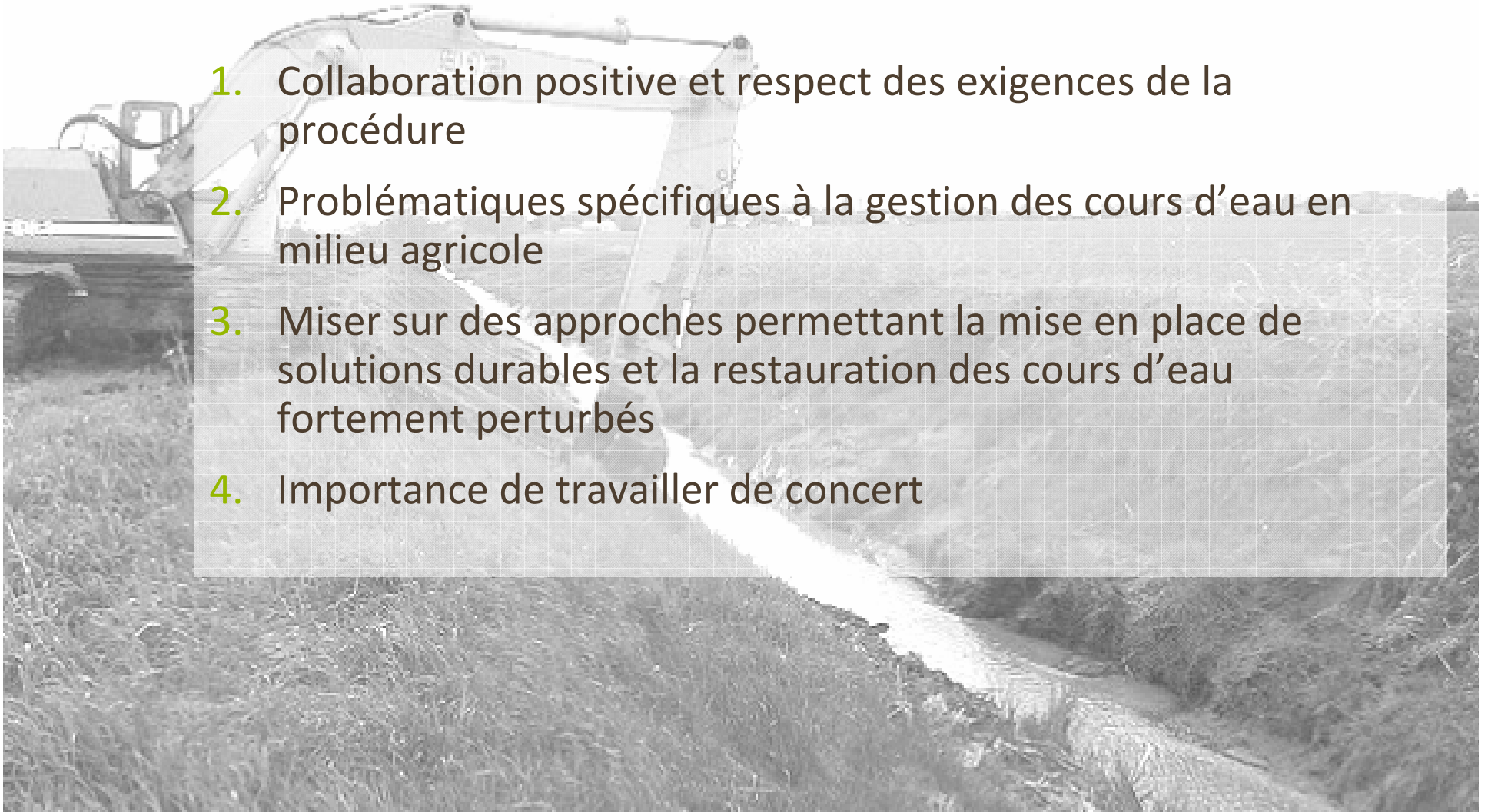
Constats généraux reliés à la gestion des cours d'eau en milieu agricole (suite)

- Structure réglementaire complexe sur le plan environnemental
 - Cloisonnement des rôles et interventions des différents acteurs de l'administration publique
 - Pouvoir d'intervention limité des MRC sur les causes à l'origine des problématiques sédimentaires.



Conclusion

1. Collaboration positive et respect des exigences de la procédure
2. Problématiques spécifiques à la gestion des cours d'eau en milieu agricole
3. Miser sur des approches permettant la mise en place de solutions durables et la restauration des cours d'eau fortement perturbés
4. Importance de travailler de concert





Discussion





Bandes riveraines et gestion de la végétation



Modification

- PPRLPI → Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
- Bonification de la PPRLPI (récolte végétation herbacée et identification de la LHE)





Gestion des cours d'eau en milieu agricole



- Synchronisation des travaux d'entretien et des travaux aux champs
- Mécanismes de conditionnalité environnementale
- Sensibilisation, accompagnement et outils de référence



Modernisation du Régime d'autorisation environnementale de la LQE



- Dépôt d'un livre vert au printemps 2015 et commission parlementaire;
- Dépôt d'un projet de loi à l'automne 2015;
- Nouveau régime d'autorisation en 2016.

MODERNISER LE RÉGIME D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Pourquoi?

- La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) a été adoptée en 1972 et elle n'a pas connu de modernisation majeure en 43 ans!
- De nombreux ajouts ont été apportés au régime d'autorisation au fil des ans, ce qui l'a rendu de plus en plus lourd à gérer, tant pour les demandeurs que pour le Ministère, qui doit évaluer des milliers de demandes chaque année. Il faut donc le réviser en profondeur pour le rendre plus cohérent.
- Nous faisons maintenant face à de nouveaux défis, plus particulièrement ceux engendrés par les changements climatiques. Les enjeux envi-

ronnementaux se sont également complexifiés. Le contexte social et économique du Québec a aussi considérablement évolué au cours des dernières décennies. De plus, les modalités de consultation du public ne sont plus au diapason des moyens de communication d'aujourd'hui.

- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doit donc se doter de règles plus claires, plus efficaces, plus prévisibles et plus actuelles pour encadrer les projets et les activités susceptibles d'affecter l'environnement, et ce, sans pour autant diminuer les exigences.

Le MDDELCC en bref

Chaque année :

- plus de **5 000 autorisations** ministérielles sont délivrées en vertu de la LQE;
- jusqu'à **45 autorisations** gouvernementales sont prises par décret dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, dont un certain nombre ont fait l'objet d'un mandat d'audience du BAPE.

Budget global : **195,4 M\$** en 2014-2015

Effectif total : **1 712 équivalents temps complet (ETC)**

9 directions régionales réparties dans 17 régions du Québec



Aspects administratifs et organisationnels



- Statu quo
- Soustraction réglementaire des travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole avec conditions (déclaration)
- Abolition de l'entente administrative de 1995 et retour à un certificat d'autorisation en vertu de la LQE



Merci !

